

Genève, le 21 novembre 2017

**Concerne : Observations pour la requête n°DD 110238 , Rue Pierre-Fatio 2, Genève-Cité**

Madame, Monsieur,

Suite à la publication dans la Feuille d'avis officielle du 23 octobre 2017 des requêtes en autorisation de construire n°DD 110238, concernant la rue Pierre-Fatio 2 à Genève-Cité, l'Association Transports et Environnement (ATE), section genevoise, vous fait part de ses observations suivantes.

L'ATE s'oppose à la construction d'un nouveau parking dit « Clé de Rive » au centre-ville. En effet, dans la perspective de pacification de la circulation au centre-ville et de la lutte contre la pollution, l'ATE juge ce projet de parking contraire aux objectifs établis par le Canton en matière de restriction de circulation au centre-ville tel que défini dans la nouvelle loi pour une mobilité cohérente et équilibrée, ainsi que de respect des normes OPair.

Cette nouvelle offre en stationnement va inévitablement continuer à attirer durablement du trafic dans un secteur déjà chargé et où les offres en termes de stationnement sont déjà sous-utilisées. Pour exemple, les relevés fournis en pièce jointe démontrent clairement que les parkings publics existants dans le périmètre proche des Clés de Rive ne sont jamais pleins, quels que soient l'heure et le jour. Lors du taux d'occupation le plus élevé, à savoir le jeudi 9 novembre à 13h40, 262 places étaient encore libres. En moyenne, les disponibilités en places s'élèvent à 500-700 places, ce qui correspond au dimensionnement du projet de parking Clés de Rive. Il faut souligner également que ce bilan ne tient compte ni des parkings privés, ni des 117 places des parkings de l'Etat, pas plus que du parking Eaux-Vives 2000 pour lequel les informations quant à l'occupation effective ne sont pas disponibles.

Cette offre en stationnement va encore s'étoffer dans le secteur avec la construction (en cours) du parking de la future gare CEVA Eaux-Vives avec plus de 700 places supplémentaires à un kilomètre de l'emplacement prévu pour le parking Clés de Rive. L'ATE demande qu'avant toute construction de nouveau parking dans un lieu géographiquement proche, un bilan d'exploitation du parking de la gare CEVA Eaux-Vives soit réalisé.

Au vu de l'offre en place de parcs excédant largement la demande, l'ATE relève aussi les risques financiers que représente la création de ces places de stationnement, là où la demande est faible et ce autant pour le parking Clés de Rive que pour ceux existants. Et rappelons que Genève compte un nombre important de places de stationnement par habitant et, plutôt qu'une compensation relevant de l'absurde, nous devrions réduire le nombre de places de stationnement en utilisant les clauses prévues dans la nouvelle loi pour une mobilité cohérente et équilibrée.

Il faut enfin souligner que la mobilité est actuellement en pleine mutation. La révolution numérique permettra des modifications substantielles des pratiques de mobilité. En particulier, on peut

s'attendre à un développement de l'autopartage, tel que promu par la Confédération, ainsi qu'à de nouvelles possibilités pour rationaliser l'utilisation des places de stationnement. Planifier aujourd'hui la construction d'un important parking en ouvrage au centre-ville est à la fois anachronique et particulièrement risqué, car plus le temps passe et plus on s'éloigne de l'usage de la voiture individuelle sous-occupée avec laquelle on cherche une place de parking en tournant des dizaines de minutes au volant.

Pour toutes les raisons énoncées ci-dessus, l'ATE s'oppose donc formellement au projet de parking souterrain Clé de Rive.

Cette brève étude de l'offre en stationnement au centre-ville a néanmoins pu démontrer qu'il serait possible de créer une zone piétonne sans avoir recours à la construction d'un nouveau parking. De plus, la mise en place dans un délai relativement court la nouvelle gare du CEVA va encore baisser les besoins en mobilité individuelle. L'ATE préconise donc de réaliser la zone piétonne prévue du rond-point de Rive, de la rue Pierre-Fatio et de l'axe Cours-de-Rive – rue de la Terrassière. Au vu de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée votée le 5 juin 2016 par 68 % des genevois, il est maintenant possible de déroger partiellement en zone 1 à la compensation de place de stationnement pour favoriser des aménagements améliorant la fluidité et la sécurité des différents modes de déplacement (article 7, alinéa 3, lettre e). Le projet de piétonnisation répond donc entièrement à ces critères et devrait donc être matérialisé dans les plus brefs délais pour pacifier ce quartier du centre-ville et ce sans la construction d'un parking souterrain coûteux et engendrant un trafic extrêmement nuisible. Rappelons enfin que cela correspond à l'objectif défini dans la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée en zone I, à savoir favoriser les zones piétonnes ou à priorité piétonne.

En nous tenant à disposition pour toutes informations complémentaires, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations les plus cordiales.



Lisa Mazzone, présidente



Alice Genoud, coordinatrice